

Toulouse, le 1<sup>er</sup> décembre 2008

***Martine MARTINEL, Députée de la 4<sup>ème</sup> Circonscription et membre de la commission spéciale chargée de la réforme de l'audiovisuel à l'Assemblée Nationale communique :***

### **Audiovisuel public : bientôt Noël pour le privé !**

Après le « bouclier fiscal » qui favorise les plus gros revenus, le Gouvernement n'en finit pas de multiplier les cadeaux. Ainsi du projet de réforme de l'audiovisuel public. Y avait-il donc une telle urgence à vouloir modifier la loi ?

Sous prétexte d'amélioration de la qualité du service public de l'audiovisuel, Nicolas Sarkozy avait lancé cette idée en janvier 2008. Le projet de loi débattu actuellement à l'Assemblée n'avance même plus masqué, tant il apparaît que cette réforme devrait profiter avant tout au privé : en supprimant les recettes publicitaires pour l'audiovisuel public, on souhaite agrandir le gâteau pour TF1 et les autres.

En parlant compensation du manque à gagner pour les chaînes publiques, on est plus qu'en droit de se méfier : la compensation à l'euro près est un discours auquel nous a habitué la majorité et n'est qu'un artifice, pour mieux fragiliser l'audiovisuel public. On l'a vu pour les transferts de charges et de compétences vers les collectivités locales, qui fragilisent leurs finances et les investissements.

L'Etat n'aménage plus le territoire : le Gouvernement dérègle, transfère, propose des taxes de compensation, puis recule sur leur champ d'application.

Ce qui est à craindre, c'est bien la perte de plusieurs centaines d'emplois dans l'audiovisuel public, la suppression des stations régionales de France 3, l'uniformisation d'un secteur public et la mainmise du Gouvernement sur l'information.

Les dirigeants des chaînes publiques, radio et télé seraient désormais nommés en Conseil des Ministres, le CSA n'ayant plus qu'un rôle consultatif. Quelle régression démocratique et quelle régression économique !

Le Gouvernement joue aux apprentis sorciers, concoctant une alchimie qui ne répond pas aux impératifs d'une société moderne, où les citoyens ont droit à la pluralité et à un service public de qualité, avec des moyens conséquents. Cette démarche ne vise qu'à démanteler ce qui existe pour mieux servir les intérêts du privé.

**Martine MARTINEL**  
**Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Garonne**  
**Conseillère générale du Canton Toulouse 3**